

BRUXELLES PATRIMOINES

N°014

AVRIL 2015

DOSSIER LA FORÊT DE SOIGNES

VARIA

Le Jardin zoologique de Bruxelles

Les parcs de Laeken dans
leur contexte

Le Prix du Paysage
du Conseil de l'Europe



UNE PUBLICATION DE BRUXELLES DÉVELOPPEMENT URBAIN

LA GESTION DE LA FORÊT DE SOIGNES

UNE GESTION TOURNÉE VERS LE FUTUR

Ir. STÉPHANE VANWIJNSBERGHE

CHEF DE SOUS-DIVISION
SOUS-DIVISION NATURE ET FORÊT
BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Ir. PATRICK HUVENNE

GESTIONNAIRE RÉGIONAL
BEHEERREGIO GROENENDAAL
AGENTSCHAP VOOR NATUUR EN BOS

Ir. JEAN-FRANCOIS PLUMIER

CHEF DE CANTONNEMENT
CANTONNEMENT DE NIVELLES
DÉPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORÊTS



Espace de loisir, la forêt est encore un espace exploité pour ses ressources naturelles, notamment en bois pour l'industrie et comme combustible (M. Btin © ONF).

DEPUIS LA SECONDE MOITIÉ DU XIX^E SIÈCLE, LA GESTION DE LA FORÊT DE SOIGNES A FORT ÉVOLUÉ, RELÉGUANT DES ACTIVITÉS ANCESTRALES COMME LA CHASSE ET LA PRODUCTION DE BOIS AU SECOND PLAN ET FAVORISANT UNE GESTION FORESTIÈRE PLUS RESPECTUEUSE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE TOUT EN ASSUMANT ET RÉGULANT AU MIEUX SA FONCTION RÉCRÉATIVE.

La répartition du massif sonien entre les trois régions, suite à la réforme de l'État de 1980, a également entraîné une régionalisation de la gestion forestière, sans prévoir de structure de coordination. Depuis quelques années un schéma de structure a été développé afin d'établir un cadre commun aux trois Régions permettant de prendre en compte les interactions entre l'écosystème forestier et son environnement proche. Une déclaration d'intention commune en vue de la reconnaissance d'une partie de la forêt de Soignes sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco a été adoptée.

Au cours de son histoire, la gestion de la forêt de Soignes a été fortement influencée par l'évolution du contexte socioéconomique.

ÉVOLUTION DE LA GESTION TECHNIQUE

Au XV^e siècle, les premiers règlements qui limitent les droits d'usages voient le jour : le vol de bois est réprimé et les premières règles qui protègent les intérêts de la chasse sont édictées. Jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, c'est la chasse et la production de bois qui ont orienté la gestion du massif (fig. 1). À la fin du XIX^e siècle, les ventes dans la forêt de Soignes représentaient encore près de la moitié des recettes de l'ensemble des forêts domaniales¹.

Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, apparaît le secteur tertiaire, et avec lui les activités de loisirs (fig. 2a et 2b). De nouveaux modes de transport – comme la voiture et le tram –

rendent la forêt accessible à une classe moyenne de plus en plus prospère. À cette époque, les préoccupations récréatives et paysagères prennent davantage d'importance, jusqu'à influencer sur la gestion du massif (apparition de séries artistiques dans le plan d'aménagement de 1897; transformation de la hêtraie équienne en hêtraie jardinée). Après la Seconde Guerre mondiale, on assiste à une véritable explosion de l'automobile et des loisirs. Prendre la voiture pour aller pique-niquer en forêt devient populaire... Dès les années 1970, débute une autre évolution pour la forêt de Soignes: la prise en compte de la conservation de la nature dans la gestion forestière. De cette époque datent les premières discussions pour la création de réserves naturelles et forestières.

Dans les années 1990, le concept de « nature sous cloche » fait place à celui de « nature hors de ses réserves ». De cette période datent les premiers travaux pour que la forêt

de Soignes soit désignée au niveau européen comme zone spéciale de conservation (ZSC)². Ainsi, depuis le 12 novembre 2007, la forêt de Soignes – l'ensemble du massif – est intégrée dans le réseau européen Natura 2000 (décision 2008/23/CE de la Commission européenne).

Progressivement, la production de bois et la chasse sont reléguées au second plan de la gestion de la forêt. Depuis 1974, la chasse – réservée auparavant à la Couronne – est suspendue dans la forêt de Soignes et elle est interdite depuis 1991 dans la partie bruxelloise du massif. Actuellement, la gestion de la forêt est centrée sur la préservation du massif, de sa faune et de sa flore. Viennent ensuite l'accueil du public, la gestion des paysages, la production de bois pour autant que les objectifs liés à ces fonctions soient respectueuses de l'écosystème forestier.

Chacune des trois Régions dispose d'un plan de gestion et/ou d'aména-



Fig. 1
Bûcherons dans la forêt au début du siècle passé. Carte postale ancienne (Coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB-SPRB).



Fig. 2a
La drève de Lorraine au début du siècle passé. Carte postale ancienne (Coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB-SPRB).



Fig. 2b
Boitsfort. Étangs du Fer à Cheval. Carte postale ancienne (Coll. Belfius Banque-Académie royale de Belgique © ARB-SPRB).

gement. Et ces gestions sont toutes certifiées selon les critères de gestion durable de la forêt: les Régions flamande et bruxelloise ont opté pour la certification selon les critères développés par le FSC³, tandis que la Région wallonne a porté son choix sur la certification PEFC⁴.

Récemment, les Parlements des trois Régions ont adopté des résolutions –en 2010 pour la Région de Bruxelles-Capitale, en 2011 pour la Région flamande et en 2013 pour la Région wallonne– visant à introduire une demande de classement de la forêt de Soignes comme patrimoine culturel de l’Unesco. En novembre 2014, une déclaration d’intention a été déposée par les trois Régions pour que les parties de la forêt de Soignes qui bénéficient d’un statut de réserve forestière intégrale (environ 10 % du massif) soient classées comme patrimoine naturel de l’Unesco⁵.

ÉVOLUTION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

Après la restitution à l’État belge de ce qui avait pu être préservé de la forêt de Soignes –environ 4.400 ha sur les 11.000 ha de 1830–, et son transfert à l’administration forestière –successivement au sein du Ministère des Finances, ensuite dans le Ministère de l’Agriculture–, la forêt de Soignes fut, dans un premier temps, gérée par un gestionnaire unique. En 1920, il fut décidé de répartir la forêt entre deux cantonnements: celui de Tervueren, qui deviendra Bruxelles II, au nord de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Namur et celui de Groenendael, qui deviendra Bruxelles I, au sud. À partir de cette date, en raison de la différence de personnalité des chefs de cantonnement, des différences de gestion se marqueront de part et d’autre de la ligne de chemin de fer. Le cantonnement de Tervueren a été géré de façon plus dynami-

que [régénération importante de la vieille hêtraie], tandis que celui de Groenendael fut géré de façon plus conservatrice (peu de régénération).

En 1983, la régionalisation de l’État belge est appliquée notamment aux forêts. Le massif est alors réparti entre les trois Régions du pays: 56 % en Région flamande, 38 % en Région de Bruxelles-Capitale et 6 % en Région wallonne. Malheureusement, aucune structure officielle de concertation n’est alors prévue. La forêt de Soignes est dorénavant gérée par trois administrations autonomes adoptant chacune ses propres législations. Ainsi, le Code forestier de 1854 a été actualisé: en Région flamande via le *Bosdecreet* du 13 juin 1990; en Région wallonne, un nouveau Code forestier est actuellement en préparation; en Région bruxelloise, le Code forestier de 1854 est toujours d’application. La politique d’accueil du public a également évolué. Elle est réglée en Région flamande, par le *Bosdecreet* de 1990, modifié par des décisions gouvernementales de 1993 et de 1999; en Région wallonne, par le décret du 12 février 1995; en Région bruxelloise, par l’ordonnance du 30 mars 1995 relative à la circulation en forêt. Jusqu’à récemment, les trois services forestiers étaient organisés sur base du modèle de l’ancienne Administration. Toutefois, ces services ont fait, ou font actuellement, l’objet d’une restructuration qui modifiera profondément l’organisation des différents services de terrain.

Néanmoins, à l’initiative des gestionnaires, des réunions informelles continuent d’être organisées pour réaliser des projets communs comme, par exemple, la réalisation d’une carte touristique du massif en 1995, la coordination de la capture des deux bergers allemands qui écu- maient la population de chevreuils au début de l’année 1997, la réalisa-

tion d’une étude sur la régénération naturelle de la hêtraie (projet financé par le Fonds de la Société générale de Belgique)... Depuis peu, les trois Régions collaborent à la rédaction d’un plan de structure pour l’ensemble du complexe sonien dans son acception la plus large (forêt domaniale répartie sur les trois régions, Donation royale, parcs et propriétés privées liées) qui doit permettre, d’une part, de mieux préserver l’intégrité écologique du massif et, d’autre part, d’apporter des solutions aux problèmes transrégionaux qui se posent.

PAYSAGES, STRUCTURE ET COMPOSITION DES PEUPELEMENTS

La hêtraie cathédrale⁶ (fig. 3a, 3b et 3c) couvre actuellement près de 70 % du massif. Tenant compte des intérêts paysagers et historiques mais également des inconvénients liés à ce type de forêt (diminution de l’activité biologique des sols, diversité biologique très faible, monotonie des paysages...), les trois Régions tendent à diminuer la part de la hêtraie cathédrale. Les Régions bruxelloise et wallonne se sont donné comme objectif de maintenir ce faciès⁷ caractéristique de la forêt de Soignes sur une partie de leur territoire. En Région flamande, cet objectif n’a pas été retenu.

La futaie irrégulière ou jardinée, pratique initiée depuis la fin du XIX^e siècle dans les séries artistiques, devient un objectif commun aux trois régions. Actuellement, ce faciès n’occupe qu’une part relativement faible du massif (environ 15 %). Dans le futur, la place de la futaie irrégulière ira en augmentant dans les trois régions.

Les arbres remarquables et les alignements d’arbres le long des drèves sont d’autres éléments importants

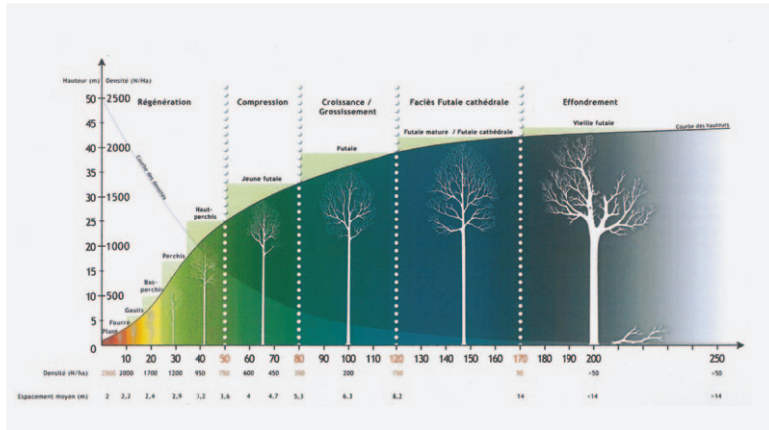


Fig. 3a

Courbe d'évolution de la hêtraie en fonction de l'âge [Bureau d'étude et d'appui environnemental, *Étude paysagère de la Forêt de Soignes*. Diagnostique et Enjeux, Bruxelles, 2012, s.p.].

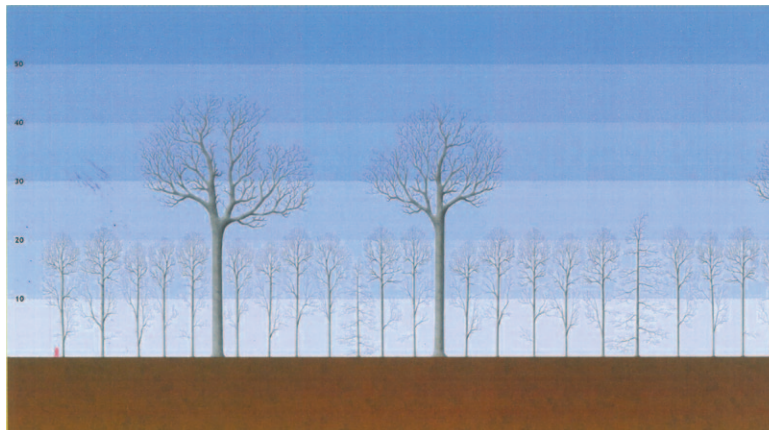


Fig. 3b

Peuplement de hêtraie cathédrale dans lequel les vieilles réserves ont été maintenues [Bureau d'étude et d'appui environnemental, *Étude paysagère de la Forêt de Soignes*, op. cit.].

Fig. 3c

Phase d'effondrement de la hêtraie cathédrale et phase de basculement vers la hêtraie irrégulière [Bureau d'étude et d'appui environnemental, *Étude paysagère de la Forêt de Soignes*, op.cit.].



du paysage de la forêt de Soignes. L'objectif commun est d'assurer la préservation et la restauration de ce patrimoine. Sur la partie bruxelloise du massif, un inventaire des arbres remarquables a été réalisé avec la collaboration de l'Association protectrice des Arbres en forêt de Soignes.

Enfin, au cours de l'histoire, certaines parties de la forêt de Soignes ont été transformées en parcs, arboretums, hippodromes... (bois de la Cambre, parc Solvay, parc de Tervueren, arboretum de Tervueren, hippodromes de Boitsfort et Groenendael...). Ces sites offrent une diversité en paysages, où alternent pièces d'eau, arbres remarquables, ensembles d'arbres, pelouses... Ces ensembles sont très différents et complémentaires des paysages forestiers. Ces milieux semi-ouverts forment des lisières à l'intérieur et en bordure de la forêt. Ils abritent une diversité biologique spécifique et très différente de celle liée à la forêt. Ils forment également une zone tampon contre les multiples pressions humaines que subit la forêt de Soignes.

CONSERVATION DE LA NATURE

Les premières discussions pour la création de réserves «biologiques» en forêt de Soignes remontent aux années 1970. À cette époque, c'est la nature que l'on voulait protéger. On distingue trois grands types de réserves «biologiques» : les réserves naturelles, les réserves forestières dirigées et les réserves forestières intégrales.

Les réserves naturelles visent à protéger la biodiversité liée à des milieux rares et menacés. En Région bruxelloise elles sont au nombre de cinq : les réserves naturelles des Enfants Noyés, du Rouge-Clôître, du Vuylbeek (fig. 4), de Trois-Fontaines et du Pinnebeek.

Les réserves forestières dirigées visent à la conservation et au maintien d'habitats et de paysages forestiers typiques et particuliers. Actuellement, il n'y en a qu'une en Région bruxelloise, la réserve forestière du Rouge-Cloître. Elle vise à assurer le maintien de la chênaie à jacinthe. Dans les réserves forestières intégrales, le milieu y évolue selon sa dynamique propre. Aucune intervention n'y est pratiquée, mise à part la sécurisation des chemins. En forêt de Soignes, il existe jusqu'à présent deux réserves forestières intégrales : une en région flamande (la réserve forestière Joseph Zwaenepoel) et une en Région bruxelloise (la réserve forestière du Gripensdelle).



Fig. 4 Réserve naturelle de l'étang du Vuylbeek (M. Blin © ONF).

La directive européenne Habitat a ravivé l'intérêt pour la biodiversité. Depuis 2011, des «objectifs de préservation» spécifiques sont en préparation dans chaque région. Ils déboucheront à la fois sur des mesures structurelles d'amélioration de la qualité de l'habitat (plus de bois mort, plus de variété dans les espèces d'arbres) et sur des mesures de renforcement des populations de certains groupes d'espèces particuliers.

Différentes actions complémentaires sur l'ensemble du massif ont également cours afin de permettre le maintien de toute une riche biodiversité présente dans la forêt de Soignes :

- maintenir des arbres sénescents (stade final de la vie d'un arbre avant sa mort), morts ou creux (tout en veillant à la sécurité des usagers);
- maintenir une partie du bois mort au sol (tout en veillant à sa bonne intégration paysagère sur les lisières des routes et du bâti);
- favoriser la traversée des axes de circulation (autoroute, ring, ligne de chemin de fer...) qui morcellent le massif par la création d'infrastructures

de reconexion. Dans le cadre du chantier RER sur la ligne de chemin de fer Bruxelles-Luxembourg, un éco-pont a été construit. Dans le cadre d'un projet européen Life+, le projet OZON, des reconnections sont actuellement réalisées au niveau du Ring 0 et de la E 411. D'autres projets sont à l'étude;

- sauvegarder les milieux naturels adjacents (plateau de la Foresterie);
- favoriser la connectivité avec les autres massifs (Meerdaelwoud, bois de Hal...) afin d'éviter que la forêt de Soignes ne devienne une île où tout échange de faune avec les autres forêts serait devenu impossible;
- laisser évoluer certaines parties de la forêt selon une dynamique naturelle;
- développer les écotones (maintenir les trouées de petite taille, favoriser le développement de lisières étagées...).

ACCUEIL DU PUBLIC

Pour le gestionnaire, le véritable défi consiste à développer la fonction récréative de la forêt tout en

assurant le respect du milieu. Un équipement abondant a déjà été installé (aires de stationnement, bancs, tables-bancs, poubelles, aires de jeux, promenades balisées, parcours de jogging, zones de jeux pour les mouvements de jeunesse, parcours éducatifs...). Il permet d'accueillir le public nombreux qui vient se détendre en forêt. À titre d'exemple, quelques objectifs communs en terme d'accueil du public : favoriser l'accueil du public dans certaines parties du massif, tout en améliorant la quiétude dans d'autres secteurs; assurer un bon état de propreté en lisière et au sein du massif; harmoniser la signalétique sur l'usage des chemins.

Afin d'améliorer l'information et le dialogue avec le public, différents outils éditoriaux ont été développés : un journal semestriel (*Vues sur Soignes*), des dépliants autour de certains thèmes, des affiches d'information sur les activités temporaires. Une plate-forme a été mise en place depuis avril 2012 qui vise, d'une part, à consulter les visiteurs à propos du développement de projets et, d'autre part, à mettre en

place des collaborations entre personnes et organisations concernées par la forêt.

Dans les trois régions, les gardes forestiers sont chargés, en plus des missions techniques, de la surveillance de la forêt. En Région bruxelloise, ils sont épaulés dans cette mission par les surveillants forestiers (fonction créée en 1995) qui ont la possibilité de dresser des avertissements et des amendes administratives dans le cadre de l'ordonnance de mars 1999 sur la police de l'environnement.

.....
PRODUCTION DE BOIS

Même si la production de bois (fig. 5a et 5b) n'est pas le premier objectif de gestion, plus de 20.000 m³ sont exploités annuellement (7.000 m³ en Région bruxelloise, 13.000 m³ en Région flamande et 2.000 m³ en Région wallonne). Le hêtre est l'essence majoritaire. Selon les résultats des études de Delevoy (1921, 1941 et 1949) et de Delvaux (1964), la hêtraie de la forêt de Soignes est une des plus productives de Belgique, voire d'Europe (classe de productivité 1 supérieure -10 m³/ha). Le hêtre de Soignes est reconnu par les généticiens forestiers comme un phénotype supérieur; la hêtraie de Soignes est reprise dans le premier catalogue belge des peuplements à graines (travaux de la station de recherches des Eaux et Forêts de Groenendael, de Galoux et Reginster, 1948).

Étant donné l'âge d'exploitation très élevé des hêtres, les billes montrent une proportion importante de bois creux, pourris, de cœur rouge et de bois tarés. À ces âges, le bois est également rosé. Ce bois déprécié obtient des prix inférieurs à ceux qu'on obtiendrait si les arbres étaient exploités plus jeunes



Fig. 5a
 Chantier d'exploitation de hêtres. Les arbres abattus ont 180 ans, lieu-dit Terrestre (M. Blin © ONF).



Fig. 5b
 Stockage en bordure du chemin, avant transport hors de la forêt (M. Blin © ONF).

–jusque 160 ans en théorie–, car ces défauts n'apparaissent alors pas et le bois est blanc et de première qualité. Malgré ces défauts, le hêtre de Soignes se traite, lors des ventes annuelles, à des prix parmi les plus élevés de Belgique (plus de 100 €/m³ pour les gros bois).

Le chêne est de qualité acceptable pour l'industrie du bois, mais sa qualité demeure inférieure à l'excellente qualité du hêtre. Les troncs

sont bien droits, mais présentent de nombreuses ramifications. On trouve également beaucoup de chênes avec des nœuds et des gourmands, ce qui fait considérablement baisser leur valeur. Les arbres des autres essences (frêne, érable...) ne sont pas assez nombreux pour constituer des lots commercialisables pour l'industrie.

PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

La forêt de Soignes a une histoire singulièrement riche⁸. Elle compte de nombreux sites archéologiques (le camp néolithique de Boitsfort, le site des tumuli...) ou historico-culturels (le château de Trois-Fontaines, ancienne prison forestière, les vestiges des abbayes de Groenendael et de Rouge-Cloître, le système d'abonnement dont faisait partie la pierre dite de Charles Quint, les anciens chemins à rotors⁹, les grandes terrasses plates situées à côté des carrières de grès calcaire de Rouge-Cloître, le monument dédié aux forestiers morts pendant la guerre 1914-1918, les bouquets commémoratifs de l'indépendance de la Belgique).

Ce patrimoine bénéficie, dans les trois régions, d'une gestion centrée sur sa préservation. Deux réserves archéologiques ont été récemment créées sur la partie bruxelloise du massif: les réserves archéologiques des Tumuli et de «Boitsfort-Étang». Cette dernière vise à la préservation d'un site néolithique de la civilisation du Michelsberg. Des plans de gestion pour ces sites archéologiques sont en phase de finalisation. Ces dernières années, une attention particulière a été accordée notamment à la restauration des sites de Groenendael et de Rouge-Cloître qui sont, toutes deux, d'anciennes abbayes augustiniennes, et aux parcs de Tervueren, Tournay-Solvay et de La Hulpe, pour assurer la protection de ce patrimoine de haute valeur particulière.

LE SCHÉMA DE STRUCTURE TRANSRÉGIONAL

La réforme de l'État de 1980, qui a transféré la compétence de la gestion de la forêt vers les Régions, a entraîné une certaine dynamique dans la gestion du massif, avec de



Fig. 6
L'aménagement des infrastructures de transport a entraîné un morcellement important de la forêt de Soignes (Schmitt-GlobalView, 2014 © SPRB).



Fig. 7
Travaux du RER au niveau de la voie de chemin de fer Bruxelles-Luxembourg à Watermael-Boitsfort. Le parc Tournay-Solvay offre un espace de transition entre la ville et la forêt (Schmitt-GlobalView, 2014 © SPRB).

nouvelles initiatives, des plans de gestion et des projets de restauration grandioses (Groenendael, Rouge-Cloître, parcs de Tervueren et Solvay). En revanche, aucune structure qui favorise la coordination entre les régions en termes de gestion forestière n'a été prévue. Il existe pourtant des aspects qui requièrent une telle coordination: les cours d'eau et les sentiers de promenade dépassent les frontières régionales,

les autoroutes et les parkings produisent les mêmes effets indésirables dans chacune des régions...

Le Schéma de structure –qui est le plan Directeur du massif et qui a été développé durant la période 2006-2008– entend remédier à ce manquement. Même si les Régions restent entièrement compétentes pour ce qui est de la gestion et de l'exécution des initiatives sur leur territoire

respectif, le Schéma de structure développe un cadre commun pour absorber et canaliser la pression récréative, et pour lutter contre les menaces qui pèsent sur l'ensemble du massif de Soignes.

Il entend réorganiser l'accueil des visiteurs en les dirigeant vers des « portes d'entrée » (au nombre de six) et plusieurs « points d'accès » locaux. Ces zones d'accueil aménagées seront balisées de façon uniforme et reliées par les principaux « axes récréatifs ».

Dans le même temps, des solutions sont élaborées pour contrer et supprimer les nuisances sonores et lumineuses, l'infiltration des eaux polluées, les barrières qui limitent les échanges entre les parties du massif fractionnées par les voies de communication (routes et chemin de fer) (fig. 6). Des murs anti-bruit, des bassins d'orage, des reconnections (éco-ponts et éco-tunnels par exemple) sont proposés comme remèdes. Les reconnections du massif au niveau de la voie de chemin de fer Bruxelles-Luxembourg (fig. 7) ont été réalisées au cours des années 2011-2012. Celles au niveau du Ring 0 et de la E 411 sont en cours de réalisation via le projet européen Life+ (projet OZON). D'autres projets sont

à l'étude, comme les reconnections au niveau de la chaussée de La Hulpe par exemple.

Ainsi, en plus d'une meilleure coordination entre les trois Régions gestionnaires, ce plan tente également de prendre en compte les interactions entre l'écosystème forestier et son environnement proche et ainsi de remédier à leurs conséquences négatives. Ce Schéma de structure n'est pas une fin en soi. Il ne propose en effet que quelques principes généraux qui doivent faire l'objet d'accords interrégionaux. Il a déjà fait l'objet d'une déclaration d'intention entre les trois Ministres régionaux en charge de la forêt (accord du 10 novembre 2008). Un autre accord qui porte sur le développement d'une structure de concertation pour la mise en œuvre du Schéma de structure a été signé en avril 2012. *In fine*, le Schéma de structure sera décliné dans les plans de gestion régionaux qui, pris ensemble, constitueront le Plan d'action global pour la forêt de Soignes qui le rendra exécutable. Les Régions flamande et wallonne sont en passe d'approuver leur nouveau plan de gestion pour leur partie du massif. Au niveau de la Région bruxelloise, la démarche est en cours et devrait aboutir pour le milieu de l'actuelle législature.

NOTES

1. BILLEN, C., «La presse bruxelloise et la forêt de Soignes, au tournant du siècle», *La nature hors la ville. Les forêts péri-urbaines*, Centre national de la recherche scientifique, Institut d'histoire moderne et contemporaine, cahier d'études 1995 (Forêt, environnement et société, XVI^e - XX^e siècles), p. 67-69.
2. Statut donné dans le cadre de la Directive «Habitat» 92/43/CEE pour la présence de types d'habitats et d'espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. Cette directive vise à développer au niveau européen un réseau de sites protégés dénommé Natura 2000.
3. *Forest Stewardship Council*. Organisation internationale non gouvernementale en vue de promouvoir dans le monde entier une gestion forestière responsable.
4. *Program for Endorsement of Forest Certification*. Label de certification forestière qui a pour objectif de garantir l'origine légale et durable du bois.
5. Voir article d'Isabelle Leroy, p. 80-81.
6. Futaie régulière formée par des hêtres de même âge, de formes élancées remarquablement droits et cylindriques. Le tronc est propre de toute branche sur près de 20 m et le sous-bois absent. Ce paysage aux caractéristiques uniques fait la réputation internationale de la forêt de Soignes.
7. Terme très général désignant la catégorie dans laquelle on peut ranger un paysage, un ensemble végétal... en fonction de ses caractéristiques.
8. Voir les articles précédents de Paulo Charruadas (p. 06-15), de Marc Meganck (p. 16-23), de Blanche Tirtiaux et Karim Sarton (p. 24-35), de Bart Vanmontfort, Yannick Devos et Roger Langohr (p. 36-47).
9. Compartiment arrière d'une diligence.

Management of the Sonian Forest: a future-oriented approach.

Since the second half of the 19th century, the management of the Sonian Forest has evolved markedly, relegating ancestral activities such as hunting and wood production to a position of secondary importance and promoting forest management that is aimed at protecting nature.

The State Reform of 1980, following which the Sonian Forest was divided among Belgium's three regions, gave birth to three types of forest management systems that were autonomous but did not have an official coordination structure. Although there is a certain dynamic in the management systems that have been implemented (new initiatives, large-scale restoration projects, landscape management, structure and composition of tree populations), the establishment of a consultative structure is indispensable for dealing with and managing many aspects of the forest. For several years now, a structural outline has been in the making that aims to establish a common framework that allows account to be taken of interactions between the forest ecosystem and its immediate environment and as such remedy their negative consequences.

Just recently, the three regions have submitted a classification request asking that a part of the Sonian Forest - about 10% of the forested area - be recognised as a Unesco natural heritage site.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basy, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Murielle Leseque,
Cecilia Paredes, Brigitte Vander Bruggen
et Anne-Sophie Walazyc.

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Murielle Leseque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Murielle Leseque

AUTEURS / COLLABORATION RÉDACTIONNELLE

Paulo Charruadas, Bruno Campanella,
Mimi Debruy, Yannick Devos,
Paula Dumont, Patrick Huvenne,
Wim Lambrechts, Roger Langohr,
Catherine Leclercq, Harry Lelièvre,
Isabelle Leroy, Marc Meganck,
Jean-François Plumier,
Grégory Reinbold, Karim Sartou,
Blanche Tirtiaux, Bart Vanmontfort,
Brigitte Vander Bruggen,
Stéphane Vanwijnsberghé,
Anne-Sophie Walazyc.

TRADUCTION

Gitracom, Data Translations Int.

RELECTURE

Martine Maillard et le comité de rédaction.

GRAPHISME

The Crew Communication

IMPRESSION

Dereume Printing

DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.irisnet.be

REMERCIEMENTS

L'équipe du Centre urbain, Olivia Bassem,
Ann Degraeve, Sylvianne Modrie.

ÉDITEUR RESPONSABLE

Arlette Verkruyssen, directeur général
de Bruxelles Développement urbain de la
Région de Bruxelles-Capitale, CCN
– rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout droit
de reproduction, traduction et adaptation
réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et des Sites-
Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.
<http://www.monument.irisnet.be>
aatl.monuments@sprb.irisnet.be

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et des Sites
de la Région de Bruxelles-Capitale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAM – Archives d'Architecture Moderne
AGR – Archives générales du Royaume
APR – Archives du Palais royal
ARB – Académie royale de Belgique
ARP – Archives René Pechère
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CEBE – Commission de l'Environnement
de Bruxelles et Environs asbl
CDBDU – Centre de Documentation
de Bruxelles Développement urbain
DMS – Direction des Monuments et
des Sites
IRSN – Institut royal des Sciences
naturelles de Belgique
KBR – Bibliothèque royale de Belgique
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor
het Kunstpatrimonium / Institut royal
du Patrimoine artistique
MRAH – Musées Royaux d'Art et d'Histoire
MRBAB – Musées royaux des beaux-arts
de Belgique
ONF – Office National des Forêts
SPRB – Service public régional
de Bruxelles
ULB – Université libre de Bruxelles

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2015/6860/004

Dit tijdschrift verschijnt ook
in het Nederlands onder de titel
« Erfgoed Brussel ».